



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

27 JUIL. 2021

**Arrêté n° 55/DREAL/UD88 du
portant exécution de mesures de travaux d'office sur les parcelles cadastrales
0516, 0517 et 0691 situées sur la commune de Saulcy-sur-Meurthe**

Le Préfet des Vosges,
Chevalier de la légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du mérite,

- Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 171-7 et L. 171-8 ;
- Vu le décret du Président de la République du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Yves SEGUY en qualité de Préfet des Vosges ;
- Vu l'arrêté préfectoral de mise en demeure n° 1215/2013 du 28 mai 2013 mettant en demeure M. Jean-Philippe VINCENT de régulariser, dans un délai de deux mois, la situation administrative de l'activité d'entreposage, de dépollution, de démontage ou de découpage de véhicules hors d'usage qu'il exploite illégalement dans son établissement AU MARCHÉ DE L'OCCASION sis à Saulcy-sur-Meurthe ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 545/2014 du 07 mars 2014 ordonnant la suppression de l'installation d'entreposage, de dépollution, de démontage ou de découpage de véhicules hors d'usage exploitée illégalement par M. Jean-Philippe VINCENT, au sein de son établissement AU MARCHÉ DE L'OCCASION sis 31, rue d'Alsace à Saulcy-sur-Meurthe ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 14/2020/ENV du 20 mars 2020 ordonnant la consignation d'une somme de 62 000 € à M. Jean-Philippe VINCENT en sa qualité de gérant de la société AU MARCHÉ DE L'OCCASION à Saulcy-sur-Meurthe répondant du montant des travaux à réaliser pour respecter les prescriptions imposées par l'arrêté n° 545/2014 du 07 mars 2014 ordonnant la suppression de l'installation d'entreposage, de dépollution, de démontage ou de découpage de véhicules hors d'usage ;
- Vu le rapport en date du 21 juin 2021, de l'inspection de l'environnement transmis à l'exploitant par courrier en date du 23 juin 2021 conformément à l'article L. 171-6 du Code de l'environnement ;
- Vu le rapport en date du 29 janvier 2020 de l'inspection de l'environnement actualisant la liste des déchets présents sur le site visé ;
- Vu le courrier en date du 23 juin 2021 informant, conformément à l'article L 171-7 du code de l'environnement, l'exploitant de la mesure des travaux d'office et du délai dont il dispose pour formuler ses observations ;

VU la transmission du projet d'arrêté préfectoral faite à l'exploitant par courrier recommandé avec accusé réception du 23 juin 2021 ;

Considérant que M. Jean-Philippe Vincent, en sa qualité de gérant de la société AU MARCHÉ DE L'OCCASION, a été mis en demeure par l'arrêté préfectoral n° 1215/2013 susvisé de régulariser les activités exercées sur le site sis au 29 rue d'Alsace à Saulcy-sur-Meurthe sous un délai de deux mois ;

Considérant que lors de la visite du 19 septembre 2013 l'inspection de l'environnement (installations classées) a constaté le non-respect de la mise en demeure susvisée et a, en application de l'article L 171-7 du Code de l'environnement, proposé la suppression de l'installation classée ;

Considérant les termes de l'arrêté de suppression n° 545/2014 susvisé ;

Considérant les dispositions du paragraphe II de l'article L. 171-7 du Code de l'environnement : *« S'il n'a pas été déféré à la mise en demeure à l'expiration du délai imparti, ou si la demande d'autorisation, d'enregistrement, d'agrément, d'homologation ou de certification est rejetée, ou s'il est fait opposition à la déclaration, l'autorité administrative ordonne la fermeture ou la suppression des installations ou ouvrages, la cessation de l'utilisation ou la destruction des objets ou dispositifs, la cessation définitive des travaux, opérations, activités ou aménagements et la remise des lieux dans un état ne portant pas préjudice aux intérêts protégés par le présent code. Elle peut faire application du II de l'article L. 171-8 aux fins d'obtenir l'exécution de cette décision. »*

Considérant que la présence des déchets présents sur le site (véhicules hors d'usages, pneumatiques, déchets plastiques et métalliques) constitue une atteinte aux intérêts visés à l'article L. 511-1 du code de l'environnement dans la mesure où ceux-ci représentent une atteinte visuelle et un risque de pollution des eaux et des sols ;

Considérant que face à cette atteinte il convient de faire porter exécution de travaux d'office sur les terrains de la société AU MARCHÉ DE L'OCCASION sis 29 rue d'Alsace, parcelles cadastrales 0516, 0517 et 0691 à Saulcy-sur-Meurthe ;

Considérant l'absence d'observations de la société AU MARCHÉ DE L'OCCASION, au projet d'arrêté portant exécution de mesures de travaux d'office transmis le 23 juin 2021 ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture,

Arrête

Article 1 – Mesure d’office

Il sera procédé à l’exécution des travaux suivants sur le site exploité par la société AU MARCHÉ DE L’OCCASION au 29 rue d’Alsace à Saulcy-sur-Meurthe (88445), parcelles cadastrales 0516, 0517 et 0691 :

1. élimination des véhicules légers considérés comme hors d’usage ;
2. élimination des véhicules lourds considérés comme hors d’usage ;
3. élimination des déchets divers résultant de l’activité de dépollution de véhicules hors d’usage.

Les véhicules hors d’usage concernés sont listés en annexe au présent arrêté (cf. rapport de l’inspection de l’environnement du 29 janvier 2020 susvisé).

Article 2 – Exécution des travaux

La société AUTO-CASSE LECOMTE sise sur le territoire de la commune de La Petite-Raon (88210) à l’adresse 29 Rue des Giloms est chargée de l’application de la présente décision d’exécuter les travaux « élimination des véhicules légers considérés comme hors d’usage » prescrits à l’article 1.

La société G2L sise sur le territoire de la commune de Hindisheim (67150) à l’adresse 41 Rue des Fleurs est chargée de l’application de la présente décision d’exécuter les travaux « élimination des véhicules lourds considérés comme hors d’usage » prescrits à l’article 1.

La mairie de Saulcy-sur-Meurthe est chargée de l’application de la présente décision d’exécuter les travaux « élimination des déchets divers résultant de l’activité de dépollution de véhicules hors d’usage » prescrits à l’article 1.

Article 3 – Droits des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 4 – Le Secrétaire général de la préfecture des Vosges et l’inspection des installations classées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à la société « AU MARCHÉ DE L’OCCASION », publié sur le site internet de la préfecture des Vosges pendant une durée minimale de deux mois et dont copie sera adressée au maire de Saulcy-sur-Meurthe et à la sous-préfète de Saint-Dié des Vosges.

Fait à Épinal, le **27 JUIL. 2021**

Le Préfet

Par délégation, le Sous-Préfet,
Secrétaire Général

David PERCHERON

Délais et voies de recours : le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours devant le tribunal administratif de Nancy, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Par délégation le Sous-Préfet
Secrétaire Général

David BÉCHERON

ANNEXE – Véhicules hors d'usage

N° inventaire DREAL	Plaque immatriculation	Marque	Modèle	Couleur	Observations
O.3	7264 SF 88	Renault	R5	Blanc	Corrosion perforante
O.6	4663 XT 68	Mercedes	Camion plateau	Rouge et vert	Tableau de bord hors service Eléments de sécurité manquants
O.7	3422 TQ 88	Mercedes	508D Camion plateau	Vert	Eléments du moteur manquants Faisceau électrique démonté
O.8	2821 RA 88	Renault	R4 FA	Jaune	Eléments de sécurité manquants Tableau de bord démonté Corrosion
O.10	3973 XP 54	Renault	Safrane	Gris	Corrosion
O.11	7721 ZG 54	Renault	Camionnette Trafic	Blanc	Véhicule pris dans la végétation Avant du véhicule endommagé
O.12	1174 SE 88	IVECO	Camion turbo daily	Blanc	Pare brise endommagé Avant endommagé Véhicule sous la végétation
O.13		Renault	Camionnette	Blanc	Corrosion perforante
O.14	5687 VK 88	Renault	R5	Blanc	Corrosion perforante
O.15	8722 VH 88	Mercedes	190D	Blanc	Eléments de sécurité détruits et irréparables
O.16	423 ZM 60	Mercedes	Camionnette	Blanc	Corrosion perforante
O.17	299 VA 88	Peugeot	306	Rouge	Véhicule accidenté
O.18	8270 RV 88	Citroen	BX	Blanc	Véhicule dans la végétation Corrosion
O.19	451 SP 88	Ford	Transit	Blanc	Corrosion perforante
O.20	4218 TM 88	Nissan	100 NX	Bleu	Corrosion perforante
O.21		Mercedes	207 D	Beige	Véhicule dans la végétation Corrosion
O.22	1325 SH 88	Citroen	BX	Gris	Véhicule dans la végétation Corrosion
O.23	3491 SG 88	Volkswagen	Golf	Noir	Véhicule accidenté
O.24	8681 RN 88	Renault	Express	Blanc	Véhicule dans la végétation Corrosion
O.25	1306 TH 88	Renault	Clio	Gris foncé	Véhicule dans la végétation Stockage de pièces détachées
O.26	6430 SV 88	Renault	Clio	Noir	Véhicule dans la végétation Corrosion
O.27	4964 RX 88	Peugeot	405	Gris	Véhicule dans la végétation Corrosion
O.28	3084 XA 67	Renault	Clio Five	Blanc	Avant du véhicule démonté Véhicule pris dans la végétation Corrosion
O.29	1287 RR 88	Peugeot	205	Bleu	Véhicule pris dans la végétation Sièges démontés Véhicule sert de stock pour les pièces détachées
O.30	1675 RT 88	Ford	Fiesta	Bleu	Véhicule accidenté (avant)

O.31		Renault	R4	Blanc	Véhicule dans la végétation Corrosion perforante
O.32	1571 ME 52	Peugeot	405 GTD	Rouge	Eléments de sécurité manquants (habitacle) Corrosion
O.33	6237 TM 88	Peugeot	205	Blanc	Véhicule dans la végétation Corrosion
O.34	5273 RM 88	Renault	R25	Noir	Véhicule dans la végétation Corrosion
O.35	5509 SV 88	Citroen	BX	Blanc	Véhicule dans la végétation Corrosion
O.36	6730 SC 88	Renault	R19	Blanc	Arrière du véhicule calciné
O.37	7993 RJ 88	Renault	R11	Blanc	Véhicule pris dans la végétation
O.38	7953 VE 88	Renault	R21	Gris clair	Véhicule pris dans la végétation Corrosion
O.39		Ford	Fiesta	Gris	Véhicule pris dans la végétation Corrosion
O.40	6540 XN 21	Peugeot	205	Noir	Véhicule pris dans la végétation Corrosion
O.41	7860 SP 88	Renault	R14	Bleu gris	Véhicule pris sous la végétation Corrosion
O.42	6193 SE 88		Semi remorque	Gris beige	Corrosion
O.43	83 NW 88		Roulotte de chantier	Jaune	Corrosion
O.44	9374 RT 88	Citroen	BX	Gris	Véhicule pris sous la végétation
O.45	889D JN 95	Ford	Transit	Blanc	Véhicule pris sous la végétation
J1		Mercedes	Camping car	Blanc	Corrosion perforante L'avant du véhicule est en partie démonté
J3	5479 TA 88	Citroen	Visa	Bleu et blanc	Corrosion
J4	5211 VV 88	Fiat	Ducato	Blanc	Corrosion Véhicule en partie démonté
J5	4912 RJ 88	Renault	Super 5	Rouge	Eléments de sécurité habitable irréparable
J7		Citroen	C15	Blanc	véhicule sous la végétation
J8	9959 VG 06	Mercedes		Blanc	Feux arrière manquants Corrosion
J9		Ford	C15	Blanc	Corrosion perforante
J10		Renault	Twingo	Vert	Véhicule sous la végétation Corrosion
J11		Renault	Twingo	Bleu	Véhicule sous la végétation Corrosion
J12	1352 RA 88	Citroen		Bleu	Corrosion
J13	1297 SG 88	Renault	Twingo	Rouge	Véhicule accidenté Corrosion
J14	1093 ZG 60	Ford		Bleu	Eléments moteur manquants Roulants avant détériorés Corrosion
J15	3675 RS 88	Renault	Trafic	Blanc	Corrosion Avant démonté
J16		Mercedes	Fourgon	Blanc	Corrosion perforante
J18	620 TA 06	Citroen	C35	Blanc	Corrosion perforante

J20	8528 TA 05	Renault	Espace	Gris	Corrosion
J21	6065 QS 88	Renault	Trafic	Bleu	Corrosion perforante
J22		Renault	Twingo	Bleu et mauve	Moteur et avant du véhicule démontés
J23	2777 SB 88	Ford	Escort	Blanc	Véhicule pris dans la végétation Corrosion
J24	2193 TL 22	Opel	Astra	Blanc	
J25		Renault	Espace	Noir	Véhicule pris dans la végétation Corrosion
J26	DK 591AH88	Volkswagen	Golf	Blanc	Corrosion perforante
J28	3345 RQ 55	Mercedes	Fourgon	Blanc	Corrosion
J30	4602 TM 88	Nissan	Patrol	Blanc	Corrosion perforante
J31	7721 ZG 54	Renault	Fourgon	Blanc	Corrosion perforante Avant démonté
J35	3613 XZ 54	Peugeot	206	Gris	Véhicule accidenté
J37	4878 QH 88	Renault	R5	Rouge	Corrosion perforante
J38	797 UZ 06	Renault	R4	Bleu	Corrosion perforante
J39		Renault	Rodeo	Orange	Véhicule sous la végétation Corrosion
J40	4398 RT 88	Citroen	CX	Blanc	Véhicule sous la végétation Corrosion
J41	6341 RH 88	Volvo	Semi remorque	Bleu et blanc	Corrosion
R1		Ford	Camping car	Blanc	Sièges démonté Moteur démonté et non réparable Corrosion perforante
R2		Peugeot	J5		Corrosion perforante
R3	3853 RT 88	Citroen	C8 - SRE	Blanc	Corrosion perforante
R4	7867 RD 88	Citroen	BX19 -GTi	Rouge	Véhicule pris sous la végétation Corrosion
R5		Renault	R4	Blanc	Corrosion perforante Véhicule pris sous la végétation
R6		Renault	Van	Blanc	Véhicule pris sous la végétation Corrosion
R7	2388 TK 54	Citroen	C35	Blanc	Corrosion perforante
R8	4797 QY 88	Citroen	HY	Vert	Corrosion perforante
R9	5432 VG 06	Peugeot	J9	Blanc	Corrosion perforante
R11	7772 SF 88	Ford	Transit	Crème	Corrosion perforante
R12	6063 QS 88	Renault	R18	Rouge	Corrosion perforante
R13	1830 SJ 88	BMW	320	Rouge	Corrosion perforante
R14		Renault	T35D	Blanc	Roulant avant droit détruit Corrosion perforante
R15		Renault	Estafette	Bleu	Corrosion perforante
R16		Peugeot		Blanc crème	Corrosion perforante
R17	7357 QM 88	Citroen	C35	Blanc	Corrosion perforante
R20	9887 ZV 57	Volkswagen	Jetta CL	Bleu	Corrosion perforante Véhicule sous la végétation
R21	4360 VB 88	Volkswagen		Blanc	Véhicule sous la végétation Corrosion
R22	9615 SH 88	Renault	Espace	Bordeaux	Véhicule sous la végétation Corrosion
R23		Manitou	Chariot élévateur	Rouge	Véhicule sous la végétation Corrosion

R24				Blanc	Véhicule sous la végétation Identification impossible Corrosion visible
R25				Blanc	Véhicule sous la végétation Identification impossible Corrosion visible
R26	6674 VC 88	Citroen	AX 14 RD	Rouge	Véhicule sous la végétation Corrosion Présence d'eau dans le véhicule
R27	5716 QY 88	Ford	Sierra	Rouge	Véhicule sous la végétation Corrosion
R28	1800 YW 54		Semi remorque	Vert	Corrosion